

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de la Chapelle Saint-Hospice de Saint-Jean-Cap-Ferrat et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

VOS COORDONNÉES

NOM ou Société :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Courriel (merci d'écrire lisiblement):

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière OU de l'Impôt sur les Sociétés
Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

RÉDUCTION D'IMPÔTS

POUR LES PARTICULIERS, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66%** du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,
- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de **75%** du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

POUR LES ENTREPRISES, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tel : 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

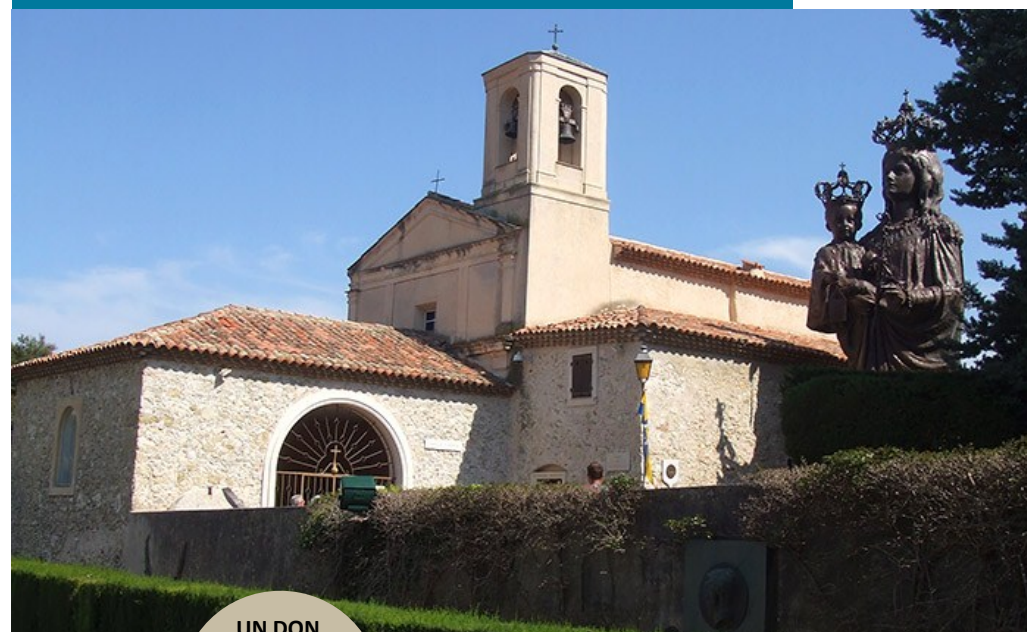
RESTAURONS

LA CHAPELLE SAINT-HOSPICE

FONDATION



DU PATRIMOINE



UN DON

=

UN REÇU FISCAL

FAITES UN DON

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

La Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat avec le concours de la Fondation du patrimoine lance un appel aux dons pour restaurer la Chapelle Saint-Hospice.

UN PEU D'HISTOIRE

La Pointe du Cap-Ferrat dite « Pointe de Saint-Hospice » doit son nom à un Saint dénommé Hospitius qui, au VI^e siècle, menait une vie d'ermite dans une tour en ruine située sur la côte Est du Cap Ferrat. La mention la plus ancienne de l'église Saint-Hospice, construite à côté de la tour, date de 1075. Les pêcheurs des environs étaient très attachés au culte de Saint-Hospice, à qui on attribuait plusieurs guérisons miraculeuses.



Des siècles plus tard, en 1615, la Chapelle se trouve au centre d'un fort construit par Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie afin de se protéger des pillages durant la tentative d'invasion française. En 1655, la Chapelle est agrandie et dotée d'un autel lui donnant l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui. Elle est, pendant de nombreux siècles, un haut lieu de pèlerinage.

Durant la période révolutionnaire, la Chapelle subit des dommages. Ce n'est qu'en 1826 qu'elle est rouverte au culte. En 1903, une imposante statue en bronze de 11m40 de haut, figurant la Vierge portant l'Enfant Jésus, est installée à côté de la Tour de Saint-Hospice.

La statue est déplacée à côté de la Chapelle quelques années plus tard. A l'intérieur de la Chapelle sont exposés des tableaux du peintre Louis Marchand des Raux qui retracent la vie et les miracles de Saint-Hospice. La Chapelle est inscrite au titre des monuments historiques depuis 1929.



LE PROJET DE RESTAURATION

La Commune souhaite œuvrer à la restauration et à la conservation de la Chapelle Saint-Hospice.



Après la restauration de la Chapelle, la Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat souhaite mettre en place des expositions culturelles ainsi que des événements musicaux tels que des récitals et concerts de musique classique. La Chapelle sera intégrée au circuit de visite guidée « *Saint-Jean-Cap-Ferrat, son histoire et sa légende.* » Les habitants et les touristes pourront pleinement profiter de la Chapelle restaurée.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, elle offre une garantie de sécurité. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

PAR COURRIER

Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque (À l'ordre de « Fondation du patrimoine - Chapelle Saint Hospice de St-Jean-Cap-Ferrat » à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine
CCI - Nice Cote d'Azur 20 Bd Carabacel
CS 11259 06005 Nice Cedex 1

PAR INTERNET

Faites votre don en ligne sur notre site :
<https://www.fondation-patrimoine.org/61513>



Ou faites immédiatement un don en flashant ce QR code avec votre Smartphone !
L'installation d'une application QR code est requise

Contact : paca@fondation-patrimoine.org - 04 93 13 73 47